

Info Marne

« La force et la faiblesse des dictateurs c'est de miser sur le désespoir des peuples »

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito - « Paroles, paroles... »	1
Reims - Procès en appel des « vendanges de la honte 2023 »	2
1 ^{er} mai et droit de grève dans les transports, la droite unie contre les travailleurs !	2
Bercy - FNIC - Champagne pour les patrons et sueur pour les travailleurs	3
Hommage à Jean-Claude SAINZELLE	3
Le dossier de la semaine. OXFAM - Rapport sur les inégalités 2025. Résister au règne des plus riches	4
Grand meeting pour les libertés syndicales le 4 février	4
Reims : Les après-midi jeux de LSR	4

Édito - « Paroles, paroles... » ([Voir ici](#))



Une fois encore, le pouvoir exécutif choisit le passage en force plutôt que le débat démocratique. L'utilisation du 49.3 pour faire adopter le projet de loi de finances 2026 marque un nouvel épisode d'un macronisme à bout de souffle, prêt à piétiner ses propres engagements pour servir une ligne idéologique éternelle : l'austérité pour le plus grand nombre, le confort pour une minorité.

Sébastien LECORNU, figure centrale de ce pouvoir vertical (1^{er} ministre), avait pourtant juré que le 49.3 ne serait pas une méthode de gouvernement. Promesse aussitôt trahie. Car quand le Parlement résiste, quand la représentation nationale ose contester un projet de loi de finances injuste, alors on ferme le débat. On impose. On décrète. Et l'on appelle cela gouverner. En réalité, c'est un aveu de faiblesse politique et un profond mépris démocratique.

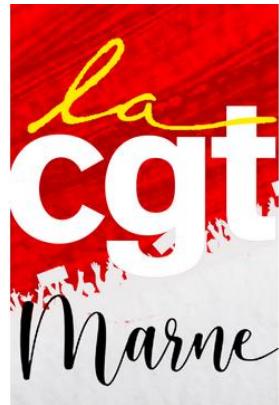
Ce budget 2026 n'est pas un budget pour le pays, ni pour les citoyens. C'est un budget pour le capital. Derrière les discours martelés sur la responsabilité et la rigueur, se cache une réalité brutale : coupes dans les services publics, pression accrue sur les collectivités, sacrifices exigés des classes moyennes et populaires, pendant que les ultra-riches continuent de bénéficier de politiques fiscales toujours plus indulgentes. L'effort est collectif, dit-on. Les bénéfices, eux, restent soigneusement privatisés.

Pire encore, ce projet s'inscrit dans une logique d'économie de guerre permanente, où l'on justifie l'austérité sociale par l'augmentation massive des dépenses militaires, sans débat démocratique sérieux, sans choix clairs assumés devant le pays. La peur devient un outil de gouvernance, et l'urgence un prétexte pour gouverner seul.

Le 49.3 n'est pas un simple outil constitutionnel neutre. Utilisé à répétition, il devient une arme politique, un symbole de déni de démocratie. Il traduit l'incapacité ou le refus, de convaincre. Il acte la rupture entre un pouvoir exécutif enfermé dans sa certitude et un peuple qui subit des décisions contraires à son intérêt général et à son pouvoir d'achat.

Ironie cynique : le 29 janvier, c'était la Saint Sébastien. LECORNU avait donc le droit de déclencher son premier 49.3. Un cadeau empoisonné fait à la démocratie, et un énième rappel que, pour ce gouvernement, la parole donnée n'engage que ceux qui y croient.

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de la Marne



23 janvier 2026
#133

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne
15, boulevard de la Paix
BP 11215
51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04
udcgt51@laposte.net
www.udcgt51.fr

SCANNEZ
le QR code pour
télécharger
l'application de
l'UD CGT 51



LA PROMESSE DU 1ER MINISTRE DE LA FRANCE



Reims - Procès en appel des « vendanges de la honte 2023 »



Plusieurs dizaines de militants, provenant de différents secteurs et entreprises de la Marne, se sont réunis jeudi 21 janvier à

l'appel de la CGT, devant la Cour d'appel de Reims, pour soutenir la cinquantaine de vendangeurs, victimes de traite d'êtres humains à Nesle-le-Repons, lors des « vendanges de la honte » de septembre 2023.

Une affaire emblématique des effets de la sous-traitance en cascade où la loi du profit crée les conditions d'un esclavage moderne. Sanitaires inaccessibles, matelas à même le sol en terre battue, système électrique défectueux, pas d'eau chaude, nourriture insuffisante et même avariée, travailleurs entassés à l'arrière de camionnettes aveugles et surveillés par des contremaîtres armés de matraques.



Les vendangeurs, issus d'Afrique de l'Ouest, sans titre de séjour, ont été recrutés Porte de la Chapelle à Paris, à l'aide de fausses promesses puis transportés en Champagne à leurs frais, sans contrat de travail, ni rémunération à la clé.

En juin dernier, la gérante de la société de prestation viticole Anavim et deux recruteurs ont été condamnés à de la prison ferme pour traite d'être humains. Parallèlement la SARL Cerseuillat de la Gravelle, exploitation viticole, a écopé d'une amende de 75 000 euros. Les prévenus ont décidé de faire appel de ce jugement.

Lors de l'audience, à une question sur le non respect de ses obligations contractuelles vis à vis des travailleurs africains, le représentant de la SARL se défend en répondant que « reconnaître les papiers des gens comme nous, les blancs, c'est facile mais avec les gens de couleur, c'est pas évident, ils se ressemblent tous ». Une remarque qui fleure bon le racisme ordinaire, émise sans complexe devant une cour de justice.

Jeudi matin, l'avocat d'un des recruteurs, questionne les vendangeurs : « Pourquoi avez-vous quitté le Mali ? Combien vous avez payé ? Vous êtes passé par la Libye ? Pourquoi n'êtes vous pas resté en Italie ? » et il va jusqu'à ajouter ces propos choquants : « des gens comme vous payent les passeurs qui financent le terrorisme » avant d'être recadré par la Présidente du tribunal.



Ce nouveau procès s'est tenu à la Cour d'Appel de Reims, les 21 et 22 janvier. L'Union Départementale de la Marne, la Confédération et l'Intersyndicat CGT du Champagne ont organisé le transport et l'accueil des vendangeurs pendant ces deux jours. Ces travailleurs victimes de ces actes inacceptables, n'ont toujours pas touché, en raison de la procédure d'appel, le dédommagement de 4 000 euros qui leur avait été attribué en première instance.

À l'issue des débats, qui ont duré deux longues journées sans vraiment apporter d'éléments nouveaux, le parquet a demandé à la Cour de confirmer le jugement rendu en première instance.

La décision sera connue le 4 mars à 14h. ([lire l'article d'ici](#)) ([voir le reportage Le Média](#))

1^{er} mai et droit de grève dans les transports, la droite unie contre les travailleurs !

Vendredi 22 janvier, profitant d'une niche parlementaire, le groupe Les Républicains, avec l'appui de l'extrême-droite, veut s'attaquer au 1^{er} mai et durcir le droit de grève dans les transports.



La CGT appelle à un rassemblement à 10h devant l'Assemblée Nationale pour défendre nos conquis sociaux. L'Union Départementale CGT de la Marne a interpellé les députés de la Marne pour renvoyer ce projet de loi dans les poubelles de l'histoire.

Sur le 1^{er} mai, le texte remet en cause le seul jour du calendrier obligatoirement férié et chômé, symbole universel des luttes des travailleurs.

Aujourd'hui, seules les activités qui ne peuvent être interrompues peuvent faire travailler les salariés ce

jour-là. Le projet de loi, sous couvert de nouvelles dérogations, va banaliser le 1^{er} mai au profit des grandes enseignes commerciales, au détriment des travailleurs, mais aussi des commerces de proximité. L'exception deviendra la norme. Ses promoteurs invoquent le volontariat, mais qui peut ignorer que dans une relation de subordination, les travailleurs n'ont pas réellement le choix, en particulier dans les petites ou très petites entreprises.

La CGT rappelle que le 1^{er} mai n'est pas un jour férié comme un autre. ([Voir le communiqué intersyndical](#)) ([Voir l'interpellation des députés de la Marne par le secrétaire de l'UD 51](#))

Sur le droit de grève dans les transports, le texte prévoit de limiter le droit de grève pendant les congés scolaires, de l'interdire pendant 30 jours par an, de le limiter à 6 heures par jour avec un maximum de 7 jours consécutifs, d'allonger le délai de prévenance de 48 à 72 heures, d'interdire le droit de grève de 59 minutes, d'afficher publiquement le nombre de salariés en grève par ligne, par dépôt, par réseau...

Le RN quant à lui, tombe le masque et va encore plus loin, il a tenté de passer le nombre de jours d'interdiction de 30 à 90 jours, d'élargir les motifs d'interdiction du droit de grève, de durcir les sanctions contre les grévistes. ([Voir le tract de la Fédération des cheminots](#)).

Bercy - FNIC - Champagne pour les patrons et sueur pour les travailleurs



Mercredi 21 janvier, la FNIC CGT (Fédération de la chimie) a organisé un grand rassemblement à Paris-Bercy devant le ministère de l'Industrie et des Finances, pour les salaires, les emplois, et pour en finir avec la précarité qui broie les vies. Près de 600

manifestants venus de toute la France, ont répondu à cet appel.

Une quarantaine de Camarades de la Marne, venus d'Épernay (Smurfit Westrock Bib), de Sainte-Ménehould (Albéa), de Châlons-en-Champagne (Écolab), de Sézanne (Kenvue, ex Johnson & Johnson) étaient présents.

Ce rassemblement, un an jour pour jour après le précédent, à l'appel de la FNIC contre la casse de l'industrie, a permis de mesurer l'ampleur de la catastrophe. Dans le seul secteur de la chimie, on est passé de 80 à 100 plans sociaux en France, de 10 000 à 15 000 suppressions d'emplois directs, soit quatre à cinq fois plus d'emplois indirects avec, en ligne de mire, de très grosses entreprises comme Michelin, Sanofi ou Arkema.



Mardi 27 janvier, la FNIC organise un nouveau rassemblement en soutien à Timothée ESPRIT, devant le Conseil Constitutionnel au Palais-Royal à Paris. Ce salarié de l'entreprise Toray de Lacq (Pyrénées-Atlantique), a été licencié à deux reprises par son employeur pour avoir partagé sur une page Facebook une photo de soutien au peuple palestinien. Les deux fois, la direction de Toray a été déboutée par la justice, l'inspection du travail a émis un avis défavorable à ce licenciement, et le ministère du travail a confirmé cet avis. Pourtant, la direction de l'entreprise persiste et tente d'obtenir l'annulation de la protection administrative contre le licenciement des élus et mandatés devant le Conseil Constitutionnel ! Un cas quasi-pathologique d'acharnement antisyndical. ([Tract](#))

Hommage à Jean-Claude SAINZELLE

Jean-Claude SAINZELLE est décédé le 31 décembre 2025 à l'âge de 80 ans. C'est une grande figure du syndicalisme champenois, militant de la CGT pendant 40 ans au service des salariés qui nous a quittés. L'Union Départementale CGT de la Marne adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches. Le meilleur hommage que nous pourrons lui rendre sera de poursuivre le combat de toute sa vie.



([Voir le site de la CGT du champagne](#))

Le dossier de la semaine.

OXFAM - Rapport sur les inégalités 2025. Résister au règne des plus riches

Dans son rapport annuel publié à l'occasion de l'ouverture du Forum de Davos, l'association OXFAM (association qui lutte pour un monde solidaire) dévoile que la fortune des milliardaires a bondi de plus de 16 % en 2025, soit trois fois plus que la moyenne des cinq années précédentes, pour atteindre 18 300 milliards de dollars (15 604 milliards d'euros), son plus haut niveau historique.



En France, les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.

En 24 minutes, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français.

Depuis l'arrivée au pouvoir de MACRON en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé. Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes, équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans.

([Lire le rapport OXFAM](#))

Grand meeting pour les libertés syndicales le 4 février



Alors que la répression syndicale atteint un niveau inédit en France, la CGT lance sa campagne pour les libertés syndicales avec un grand meeting à son siège de Montreuil le 4 février prochain.

Cette campagne fait suite à la mise en examen de Sophie BINET, pour avoir déclaré à propos des

patrons qui menacent de délocaliser leurs activités à l'étranger que : les rats quittent le navire. Soulignons que la plainte a été déposée par l'association Ethic, elle-même financée par Pierre-Édouard STÉRIN, milliardaire fiscal exilé en Belgique... Un bon exemple de qui a quitté le navire. Sujet exemplaire qui a quitté le navire ! ([Voir la motion de soutien de l'UD 51 et de l'intersyndicale 51](#)) ([Signer la pétition](#)) ([S'inscrire au meeting](#))

Reims : Les après-midi jeux de LSR



Les adhérents de l'association LSR (Loisirs et Solidarité des Retraités) de Reims peuvent se rendre les mardis après-midi, à la Maison des Syndicats, dans les locaux de la CGT, pour jouer à divers jeux comme au train mexicain, au triomino, au scrabble ou à de petits travaux manuels.

Lorsque le Conseil d'administration de LSR programme de nouvelles activités, il fait toujours attention de ne pas supprimer les jeux du mardi. C'est un moment de rencontres privilégiées pour nos ami(e)s retraité(e)s. Les anciens ont besoin de rompre leur solitude et de partager des valeurs de fraternité.

À la demande de certains adhérents, un second après-midi jeux, essentiellement de cartes, a été acté et débutera le jeudi 22 janvier 2026. Il a été programmé le troisième jeudi de chaque mois.

Pour plus de renseignements sur les activités, n'hésitez pas à vous rendre à la permanence de LSR, à votre service le vendredi de 14h à 16 heures au local du rez-de-chaussée de la Maison des Syndicats (15 bd de la paix à Reims).



#vive les services publics